

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Séances plénières

Première séance: 3 novembre 2002: 15 h 30 – 16 h 45

Secrétariat: W. Wijnstekers

PNUE: K. Töpfer
P. Chabeda

Rapporteurs: M. Jenkins
R. Mackenzie
P. Wheeler

Cérémonie d'ouverture de la session par le Gouvernement chilien et discours de bienvenue

Après la cérémonie d'ouverture, les orateurs suivants sont présentés.

Le Secrétaire général exprime sa gratitude au Gouvernement chilien, hôte de la Conférence. Il souligne l'efficacité de la Convention et signale que le nombre de Parties passera de 158 à 160 pendant la présente session. Profondément préoccupé par le décalage important entre les attentes des Parties et les moyens disponibles pour y répondre, il prie instamment ces dernières de veiller à la mise en place d'un financement adapté à la mise en œuvre de leurs décisions. Soulignant l'importance de la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005*, il appelle la Convention à jouer un plus grand rôle dans la gestion de la pêche commerciale et du commerce du bois. Le très grand nombre de résolutions et de décisions existantes étant susceptible de compliquer excessivement l'application des dispositions de la Convention et la lutte contre la fraude, il invite les Parties à trouver des modalités permettant de simplifier ce dispositif. Il déplore la faible importance accordée à la CITES dans certains pays et estime que le seul moyen d'y remédier passe par une plus grande sensibilisation du public à la contribution de la Convention au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, note le renforcement du rôle de la Convention depuis la dernière session de la Conférence des Parties, dans la lutte contre la fraude et le renforcement des capacités. Elle a également contribué à définir des liens de collaboration et à développer des synergies avec d'autres traités multilatéraux sur l'environnement. Remarquant que la CITES se trouve en première ligne des efforts visant au développement durable, il déclare que la présente session devrait permettre de faire avancer le programme d'action du Sommet mondial du développement durable. Il rappelle l'importance des conclusions du Sommet pour la CITES, ainsi que la contribution potentielle de la Convention à la réalisation des objectifs définis par le Sommet, notamment la réduction importante du taux de perte de la diversité biologique à l'horizon 2010. Il souligne que la Conférence des Parties devrait examiner avec attention l'ensemble des questions inscrites à son ordre du jour et pas uniquement les espèces phares. Il formule des vœux pour que la présente session, à l'instar des précédentes, se déroule dans un climat de dialogue et de respect mutuel.

Le Président du Comité permanent, M. K. Stansell, souligne l'importance à l'échelle régionale et à celle de la planète, des nombreuses questions qui seront examinées à la présente session. Il estime que la force de la CITES réside dans sa capacité de relever de nouveaux défis et rappelle le préambule de la Convention, qui devrait être le lien unissant l'ensemble des Parties.

M. Jaime Campos, Ministre de l'agriculture du pays hôte, souhaite la bienvenue aux participants, que le Chili s'enorgueillit d'accueillir en tant que contribution à l'action de son pays en faveur de la conservation. Il souligne l'engagement de son pays vis-à-vis de la CITES, qui représente une composante essentielle de la conservation de la diversité biologique. Il remarque que la croissance économique des générations futures est étroitement liée à la protection de l'environnement et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Il estime que l'apport des représentants de la société civile enrichira les débats. Il met en garde les participants contre le danger persistant que représente le commerce illicite malgré l'action efficace entreprise par la CITES. En effet, en l'absence de mesures adaptées, la CITES ne sera pas en mesure d'y répondre. En conséquence, il prie instamment la communauté internationale, et en particulier les pays développés, d'assumer leur part de responsabilité. Si la conservation de l'environnement représente un élément essentiel du développement durable, il estime que l'élimination de la pauvreté est également importante. Il déclare ensuite ouverte la 12^e session de la Conférence des Parties.